

N°2023-12/71B

Objet : LIAISON STRUCTURANTE DURABLE TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT LES MASSARDES II AU CHEMIN DE CHARLEMAGNE A SAINT-CYPRIEN – LOTS 1, 2, 3 ET 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POS.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 29 novembre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2023-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Liaison Structurante Durable reliant les communes d'Alénia, de Saint-Cyprien et de Latour-Bas-Elne (tranche 2), il a été lancé un marché de travaux réparti en 4 lots, sur la base d'un montant estimatif de 618 497,00 euros H.T.,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Pour le lot 1 Réseaux Secs : l'entreprise **CEGELEC PERPIGNAN**, pour un montant de **202 825,50 € HT**
- Pour le lot 2 Mobilier Urbain/Signalisation : **MOLINER SUD SIGNALISATION**, pour un montant de **112 021,64 € H.T.**
- Pour le lot 3 Micropieux, Passerelles : **Groupement RAZEL-BEC SAS / PECH'ALU INTERNATIONAL / OTS**, pour un montant de **210 944,00 € HT**
- Pour le lot 4 Espaces verts : **PALM BEACH PAYSAGES** pour un montant de **36 363,54 € HT**

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'approuver l'attribution de ces marchés, pour un montant total de 562 154,68 euros H.T.,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

